

**Avis de consultation du public concernant un projet d'arrêté portant approbation d'une charte départementale d'engagements des utilisateurs agricoles de produits phytopharmaceutiques visée au III de l'article L. 253-8 du code rural et de la pêche maritime dans le département de l'Aude.**

En application de l'article L.123-19-1 du code de l'environnement et conformément au décret n° 2022-62 du 25 janvier 2022, un projet d'arrêté portant approbation d'une charte départementale d'engagements des utilisateurs agricoles de produits phytopharmaceutiques visée au III de l'article L. 253-8 du code rural et de la pêche maritime sera mis à la **consultation du public du 24 juin 2022 au 16 juillet 2022**.

Une note précisant les objectifs et le contexte de ces chartes sera également disponible.

**La consultation du public a pour objectif d'informer les citoyens, d'engager un dialogue et de recueillir leurs éventuels avis sur le projet.**

Les éléments relatifs à cette consultation du public seront accessibles ligne sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude: <http://www.aude.gouv.fr>

Rubrique : [Accueil](#) > [Politiques publiques](#) > [Agriculture](#) > Produits phytosanitaires : protection des riverains > Consultation du public

Vous trouverez l'accès au registre dématérialisé :  
<https://www.registre-numerique.fr/chartes-riverains-11>

Carcassonne, le 14/06/2022